

DEL-2026-06

Extrait du registre  
des délibérations du  
Conseil d'administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 FEVRIER 2026

Nombre de membres du  
Conseil d'administration :  
17

Présents : 10  
Pouvoirs : 4  
Votants : 14  
Ne prend pas part : 0

Les administrateurs

AKKARI Maya  
BEYAERT Solène  
BIRABEN Anne  
BONNEAU Stéphanie  
BROSSEL Colombe  
COBLENCÉ Emmanuel  
CONNAULT François  
GILAT Sylvain  
GOUILLART Emmanuelle  
KOMITES Pénélope  
LECOQ Jean-Pierre  
LEMARDELEY Marie-Christine  
MARINETTI Angela  
MESSAS Emmanuel  
RENNER Marc  
RIBON Pascale  
SIMONDON Paul

La Présidente

LEMARDELEY Marie-Christine

Le Secrétaire de séance

BEYAERT Solène

L'an deux mille vingt-six, le 05 février 2026 à 14 heures, les membres du Conseil d'administration, dûment convoqués le 26 janvier 2026, se sont réunis à l'amphithéâtre de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes sous la Présidence de Madame Marie-Christine LEMARDELEY.

Objet : DEMANDE D'ACCUEIL EN DELEGATION AU CNRS POUR LA PERIODE 2025-2026

Le Conseil d'Administration de l'ESPCI Paris-PSL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 21 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment ses articles 11 et suivants ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 11 et 12 juillet 2005 portant création de la régie ESPCI ;

Vu la délibération n° 2025 DRH 21 du Conseil de Paris des 18-21 novembre 2025 portant création du « Statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des établissements d'enseignement supérieur de la Ville de Paris » ;

Vu l'avis du comité social territorial du 19 janvier 2026 ;

Considérant l'intérêt pour l'EPCI d'accepter les accueils en délégation au CNRS ;

Sur la proposition de Madame la Présidente,

Où le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

**Article 1** : Le Conseil d'Administration décide d'accepter la demande d'accueil en délégation au CNRS de [REDACTED] pour une durée d'un an, à mi-temps, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026.

**Article 2 :** Il est prévu que le CNRS verse à l'ESPCI une compensation financière destinée à assurer un service d'enseignement de remplacement (application de l'article 14 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 précité). Celle-ci sera inscrite au budget de fonctionnement, chapitre 70.

**Article 3 :** La présente délibération sera transmise à la Préfecture de Paris, publiée sur le site internet de l'école et mise à disposition du public sur un registre papier.

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La Secrétaire de séance



Solène BEYAERT

La Présidente



Marie - Christine LEMARDELEY